

Image not found or type unknown



Redevance d'utilisation d'une voie privée ouverte au public

Par **SYNDICAT**, le **24/08/2010** à **17:30**

Bonjour,

Dans le cadre d'un parc d'activités, des voies privées sont ouvertes au public.

Une entreprise exploitant une station service pour poids lourds (station exclusivement accessible à une clientèle d'abonnés munis d'une carte privative) utilise cette voie de façon plus intensive que les autres entreprises. Est-il possible de demander une redevance ?

Merci par avance de me donner votre avis